

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Merci Monsieur le Maire, Il y a deux mois je vous avais posé un certain nombre de questions concernant Lyon TV que je vais rappeler brièvement.

M. LE MAIRE : Il y a deux mois, je m'en souviens. Si vous pouviez aller au fait sans tout nous rappeler. On se renvoie au procès-verbal.

M. HAMELIN Emmanuel : Je l'aurais volontiers fait, mais comme vous n'avez pas répondu à nos questions, ni oralement, ni par écrit, je vais rappeler à nouveau les faits.

La première chose -oui, expliquer, expliquer, expliquer, je crois que vous l'avez dit tout à l'heure, donc, on va essayer de faire avec- votre majorité a approuvé à ce moment-là une transaction de 150 000 euros, mais nous n'avons pas su pour quelle durée. Nous aimerions bien le savoir.

Deuxième question : quelle est la justification de la somme qui avait été initialement réclamée qui était de l'ordre de 321 843 euros, le projet d'avenant faisant référence à cette somme ?

Et la troisième question, c'est combien on a payé ?

M. LE MAIRE : Expliquez parce que je crois que personne ne comprend.

M. HAMELIN Emmanuel : Il suffit de vous reporter au procès-verbal de la séance du mois d'octobre mais je vais tout de même vous rappeler mes questions car elles sont assez claires, me semble-t-il : combien a payé Lyon TV pour utiliser le canal de la collectivité, si tant est qu'elle ait payé quelque chose, à moins qu'on ne lui ait octroyé à titre gratuit.

Et comme je vous le disais tout à l'heure, nous n'avons eu aucune réponse sur ces questions ni par vous, ni pas votre Adjoint, M. Fournel, vous n'aviez même pas pris la peine de répondre au courrier de ma collègue Inès de Lavernée, qui vous avait interpellé sur le sujet. Alors même que l'information des élus, y compris ceux de l'Opposition, est toujours utile pour la démocratie.

Par contre, pour ce qui est des explications données à ce moment-là par votre Adjoint, sur l'autonomisation de Cap Canal, quand il dit que « ce n'est pas plus compliqué que cela ». Malheureusement j'en doute un peu, car une semaine après le Conseil du 19 octobre, la Presse nous apprend que les marchés ont été suspendus le 14, soit 5 jours avant notre Conseil, par votre Cabinet, information qui ne nous a pas été communiquée à ce moment-là par votre Adjoint, M. Fournel, lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre, c'est-à-dire, je le rappelle, 5 jours après votre décision de suspendre les marchés. Je n'imagine pas un seul instant qu'il ait voulu nous cacher la moindre information sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas son genre !

M. HAMELIN Emmanuel : Exactement ! En d'autres termes, cela voudrait dire qu'il ne le savait peut-être pas, ce qui serait un peu plus ennuyeux, tout de même. Si les marchés d'autonomisation ont été suspendus, quel but poursuivez-vous ? Vous nous répétez votre attachement à Cap Canal -et les sommes engagées par la Ville de Lyon dans cette affaire le prouve- mais dans le même temps vous prenez des décisions qui vont peut-être conduire à l'arrêt de sa diffusion.

J'avoue qu'on a un peu de mal à comprendre. On n'ose pas imaginer qu'il puisse s'agir là d'une mesure de rétorsion à l'égard de la tête de liste des Verts aux régionales...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas notre genre !

M. HAMELIN Emmanuel : Non, ce n'est pas votre genre et c'est la raison pour laquelle on n'ose pas l'imaginer. Enfin, Monsieur le Maire, à nouveau avec l'espoir, cette fois-ci d'être entendu, je vous redemande de nous fournir un état exhaustif et le plus précis possible des relations entretenues depuis 2005 par la Ville de Lyon avec la SAS Lyon TV bien sûr, mais aussi les sociétés qui lui sont connexes, c'est-à-dire : SAS Les Princes, SARL Avenir TV, Peillon et Associés, Financière S2G et SAS Urbavista. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : On n'était même pas au courant qu'il y avait toutes ces sociétés là. Vous suivez de plus près Cap Canal que France 3 apparemment.

M. HAMELIN Emmanuel : On ne vous dit peut-être pas tout Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Si vous pouviez faire un peu de persuasion pour Euronews également, si vous pouviez nous rendre un peu service...

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, vous nous avez dit : « Ce serait bien que vous nous aidiez sur tel ou tel dossier ». L'étonnant c'est que vous nous le demandiez aujourd'hui

et au moment où les choses se font, nous ne sommes informés de rien et vous ne nous avez jamais sollicités.

M. LE MAIRE : Euronews c'est pour l'avenir !

M. HAMELIN Emmanuel : Pour Euronews, vous n'avez pas eu à me solliciter car j'ai eu l'occasion d'intervenir sur ce dossier au Conseil régional et je suis allé dans le même sens que vous, il n'y a pas de souci.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je vais apporter quelques précisions. Je ne reviendrai pas sur toutes les explications qui vous ont déjà été données, Monsieur Hamelin, puisque vous participiez à la Commission qui a permis de présenter, y compris en présence de M. Meirieu, l'ensemble des activités de la chaîne et son histoire que vous connaissez déjà fort bien, n'est-ce pas ! Ne faites donc pas le faux étonné.

Les 150.000 € correspondent à une séparation à l'amiable avec Lyon TV qui assure la diffusion de la chaîne jusqu'au 31 décembre 2009. Il n'y aura pas d'écran noir, puisque les travaux sont en cours et je vous rassure, vous qui êtes très attaché à cette chaîne créée sous Michel Noir. Voilà pour vous rassurer sur l'avenir de Cap Canal. Quant à M. Meirieu, il a tenu dans le respect des principes déontologiques, à suspendre son activité à Cap Canal pendant la campagne électorale.

M. LE MAIRE : Ce qui l'honore !

Nous, nous sommes pour la séparation toujours en gentleman à l'amiable et nous sommes toujours prêts sur d'autres dossiers sur lesquels nous n'avons pas le même point de vue avec les autres partenaires, toujours désireux d'aller à l'amiable, en défendant toujours les intérêts de la Ville sur l'ensemble des dossiers. Mais nous sommes toujours prêts à aboutir à de bons compromis.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)